



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 26
Absents représentés : 09 Jusqu'au départ de Stéphane WEISSELBERG à 20h15 puis 10
Absents : 00
Absents excusés : 00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq janvier 2017 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 19 janvier 2017.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe		Mme le Maire			Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X	Jusqu'à son départ 20h15 puis représenté par Fernando Oliveira LOURENCO			Raymond CUKIER Conseiller Municipal		Jacques CHAMPION		
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Patrice CALSAT		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal		Corinne BUZON		
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué		Bruno LOTTI			Brigitte MORANNE Conseillère Municipale		Sofia DAUVERGNE		
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Samia AFROUNE Conseillère Municipale	X			
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale		Htaya MOHAMED			Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale		Marie Jeanne CALSAT							

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Jacques CHAMPION ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents.

FINANCES

Garantie d'emprunt à « ANTIN Résidences »

Pour financer la seconde phase des travaux de réhabilitation de 59 logements locatifs sur le territoire de la commune de Romainville, engagés sur les deux exercices 2017/2018, ANTIN Résidences a contracté un emprunt PAM réhabilitation unique auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de : 589 641 €.

Les opérations immobilières concernées se situent à l'adresse suivante :

Résidence des Frères Lumières – 59 logements
8, Rue des Frères Lumières

« ANTIN Résidences » sollicite la garantie la ville pour l'emprunt dont le contrat se trouve annexé au projet de délibération et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt PAM : 51732

Montant du prêt : 589 641 €

Ligne de prêt n° 5146003

Commission d'instruction : 0 €

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Taux de période : 1.35%

TEG de la ligne du prêt : 1.35%

Durée totale du prêt : 15 ans

Index : Livret A

Marge fixe sur index : 0,6 %

Taux d'intérêt : 1.35%

Périodicité : ANNUELLE

Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)

Condition de remboursement anticipé : Indemnité forfaitaire 6 mois

Révisabilité des taux d'intérêt : accordée double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : 0,5 %

Taux plancher de progressivité des échéances : 0 %

Mode de calcul des intérêts : Equivalent

Base de calcul des intérêts : 30/360

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NPPV : 00

Garantie d'emprunt à Romainville Habitat

Pour financer la réhabilitation du bâtiment F au sein du quartier Marcel CACHIN sur le territoire de la commune de Romainville, Romainville Habitat souhaite contracter un emprunt PAM réhabilitation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de : 445 641 €.

Ce prêt de type PAM est destiné à financer l'opération de réhabilitation du bâtiment F de la Cité Marcel Cachin à Romainville, prévue dans le cadre du Projet de rénovation urbaine de ce même quartier. Elle figure à ce titre dans la Convention ANRU n°344 et sa maquette financière, sous les identifiants ID-TOP n° 344-1199063-05-0001-013.

Romainville Habitat sollicite la garantie la ville pour l'emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de prêt	Montant	Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux annuel de progressivité	Durée de remboursement du prêt	Périodicité des échéances	Préfinancement	Révisabilité
PAM	445 641 €	LA + 60pb	0,5%	25 ans	Annuelle	Avec	DL

à Révisabilité des taux d'intérêt et progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0,5%

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NPPV : 00

Approbation de conventions avec l'Etablissement Public Territorial (EPT) « Est Ensemble »

Dans le cadre des transferts de compétences à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, la gestion d'une partie des charges liées aux équipements transférés ne peut être assurée en l'état actuel par l'EPT.

En effet, même au lendemain des transferts de personnel, le concours des villes reste indispensable au bon fonctionnement des équipements pour les domaines suivants :

- **Petit entretien des équipements,**
- **Maintenance et GER (contrats / marchés de prestations liés aux équipements)**
- **Services Informatiques et Services Communication et relations publiques,**

Ainsi, les conventions de mise à disposition des services communaux et de prise en charge des dépenses et des recettes qui ont été reconduites pour l'exercice 2016 doivent être renouvelées pour 2017 sans modification de périmètre. Celles-ci permettront donc d'assurer la continuité du bon fonctionnement des équipements transférés.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 5 (Front de gauche – Romainville Ensemble)

NPPV : 00

Réserve Parlementaire 2017

La ville de Romainville s'est vue octroyée une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale pour un montant de 125 000 euros.

Cette subvention sera affectée aux travaux de rénovation de façades de l'école Cachin rendues nécessaires afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et ce dès la rentrée 2017.

Le montant prévisionnel des travaux est de 325 000 euros HT.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NPPV : 00

AMENAGEMENT

Cession des parcelles cadastrées section V n°134 et V n°139 sises 137bis rue de la République, ainsi que du lot de copropriété n°3 de la parcelle cadastrée section V n°157 sise 133bis rue de la République

La Ville de Romainville est propriétaire de deux terrains vides de toute occupation :

- l'un composé de deux parcelles bâties cadastrées section V n°134 et V n°139 sises 137 bis rue de la République,
- l'autre composé du lot de copropriété n°3 situé sur la parcelle en copropriété cadastrée section V n°157 sise 133bis rue de la République.

Dans le cadre du projet de construction « République-Néel-Curie » porté par l'opérateur KAUFMAN & BROAD, il est envisagé, sur une assiette foncière plus large comprenant notamment les propriétés communales sus-citées, la démolition de l'existant et la construction d'environ 91 logements en accession à la propriété pour une surface de plancher d'environ 5843m² et d'environ 10 logement locatifs sociaux pour une surface de plancher d'environ 640m², destinés à être cédés à Romainville Habitat dans le cadre de la reconstitution de l'offre liée au programme de renouvellement urbain du quartier Gagarine.

La surface de plancher projetée qui sera assise sur les lots de copropriété et parcelles communales précités est estimée à environ 937m².

Aussi, et au vu de l'estimation rendue par les services fiscaux, il est proposé de valider la proposition de cession de ces biens décrits ci-dessus, au prix de 600.000,00 € hors taxes (SIX CENT MILLE EUROS HORS TAXES), au profit de la société KAUFMAN & BROAD ou de toute société qui s'y substituerait.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble) + 03 (L.R-MoDem-UDI)

NPPV : 00

Cession d'une parcelle cadastrée section AM n°404 sise 39bis rue des Ormes

La Ville de Romainville est propriétaire d'une propriété bâtie enclavée et en très mauvais état sise 39bis rue des Ormes, d'une surface cadastrale de 337m².

La cession de ce terrain, proche des terrains fortement pollués par l'activité de traitement de métaux de l'ancienne usine Wipelec, à un prix de 15.000,00 € doit permettre à la SOCIETE D'AMENAGEMENT DES ORMES (société GINKGO), qui s'y engage, d'en assurer la dépollution puis d'assurer le relogement sur place de la famille B. (propriétaires vendeurs d'une des parcelles les plus fortement polluées), qui en exprime le souhait.

Il est rappelé que la société GINKGO, spécialisée en dépollution, s'est engagée sous le contrôle de la Préfecture de Seine Saint Denis, à se substituer aux obligations du dernier exploitant défaillant et son plan de gestion de la dépollution a été récemment approuvé par l'Inspection des Installations Classées, dans le cadre de l'opération de construction de logements qu'elle entend mener.

Aussi, il est proposé de valider la proposition de cession de cette parcelle au prix de 15.000,00 € hors taxes (QUINZE MILLE EUROS HORS TAXES) à la SOCIETE D'AMENAGEMENT DES ORMES (société GINKGO), prix tenant compte de l'engagement de la société GINKGO de prendre à sa charge les frais de dépollution de cette parcelle qui permettra de répondre au souhait de la famille B. devant être relogées définitivement sur place.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI)

NPPV : 00

Acquisition auprès de Romainville Habitat des terrains lui appartenant compris dans le périmètre des îlots « 3-4 » et « 6a » du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine

Les biens non bâtis, sis avenue Lénine, cadastrés section S n° 221 et n° 252, correspondant à des espaces extérieurs de la cité Gagarine, appartiennent à l'Office Public de l'Habitat (OPH) ROMAINVILLE HABITAT.

Une partie de ces parcelles doit être acquise par la Ville pour être incorporée dans le périmètre plus large des îlots dits « 3-4 » et « 6a » prévus pour mettre en œuvre la première phase de constructions du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine.

Ces îlots, une fois aménagés par la Ville, ont vocation, par la suite, à être revendus aux opérateurs en vue de l'édification des constructions prévues dans le cadre de ce projet urbain, à un prix de charges foncières intégrant le coût d'équipement des terrains.

Pour l'îlot 3-4 d'une superficie de 1 904m², il est prévu la réalisation de 75 logements environ dont 20% de logements locatifs sociaux, du Carré 16-25 ans et du centre d'affaires de quartier. La partie de foncier appartenant à Romainville Habitat (parcelle S n° 221p) représente une superficie de 527m² environ sur laquelle est projetée la réalisation de 1 384m² environ de surface de plancher en habitation.

Pour l'îlot 6a d'une superficie de 1 729m² sur lequel est prévu la réalisation de 31 logements environ en accession à la propriété, la partie de foncier appartenant à Romainville Habitat (parcelle T n° 252p) représente une superficie de 1 227m² environ, sur laquelle est projetée la réalisation de 1 348m² environ de surface de plancher en habitation.

Il est précisé que le prix de la parcelle T n°252p (îlot 6a) a été estimée par les services fiscaux à 730 000€ hors coût de dépollution et géotechnique, adaptation du sol, futures voies et réseaux desservant le lot. Le coût d'aménagement (voies et réseaux) représente un coût d'aménagement d'environ 300€ par m² de surface de plancher. Un accord a été trouvé entre Romainville Habitat et la ville sur un prix de vente à 574 428€ répartissant de manière équilibrée le coût d'aménagement entre Romainville Habitat et la ville de Romainville.

Le prix proposé pour l'acquisition de la partie de la parcelle S n° 221, constitutive de l'îlot 3-4 du projet de renouvellement urbain, est ainsi de 589 584€ HT pour une SDP de 1384 m² et celui de la partie de la parcelle T n° 252, constitutive de l'îlot 6a, est de 574 248€ HT pour une SDP de 1348 m², représentant un prix global de 1 163 832€ HT.

Étant précisé qu'en cas de modification du programme de la SDP ou de la surface des terrains, le prix de vente restera inchangé.

Il est donc proposé au Bureau Municipal de valider l'acquisition de ces biens au prix total de 1 163 832€ HT.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI)

NPPV : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Ville de Romainville
Conseil municipal du 25 janvier 2017

Madame le Maire,

Vous nous faites à chaque fois le même procès mais nous persistons à considérer que nous nous devons, en tant qu'élus des Romainilloises et Romainillois, dans le souci de relayer leur voix et leurs inquiétudes, nous faire, ici, devant la représentation locale de nos concitoyens, le porte voix des interpellations citoyennes qui nous semble pertinentes.

Il ne s'agit non pas de tenter une récupération politique de ces interpellations mais de permettre d'obtenir ici des réponses et des engagements.

Nous souhaiterions avoir les réponses à un certain nombre de questions qu'un citoyen de notre ville vous a soumis par courrier concernant l'arrivée du tramway.

Ces questions ne sont pas toutes de votre responsabilité mais il vous appartient d'apporter aux Romainillois des réponses :

Peut-on connaître le planning prévisionnel et une éventuelle date de début des travaux ?

Quelle est la solution prévue pour la destruction de l'autoroute A186 ?

Peut-on avoir des précisions sur le pont qui devra enjamber l'autoroute A3 ?

Quelles seront les hauteurs des constructions et leurs emprises au sol, si celles-ci sont déjà prévues ?

Que vont devenir certains terrains libérés comme les écoles, lieux de cultures, sports, convivialités, commerces ?

Dans ces zones qui vont fortement se densifier, prévoyez-vous de faciliter l'installation de médecins, dentistes, infirmières, etc. ?

Les habitants limitrophes à l'ensemble de ces projets ne souhaitent pas subir ou être mis devant le fait accompli par les choix des promoteurs et autres aménageurs qui ne voient que le profit à tirer de ces surfaces libérées, et qui ne vivront pas dans ce quartier. De fait, les citoyens pourront-ils faire des propositions avant même l'arrivée des projets des promoteurs ?

En page 30/31 du PADD, il est mentionné la notion d'"espace public projeté" qui semblerait correspondre à la localisation du club sportif des archers. Quel est cet espace public projeté ? Quel en sera sa destination ?

Est-ce que la création d'espaces verts est prévue ? Et quand on parle d'espace vert, on parle d'espace vert accessible à tous et non des toits végétalisés.

L'arrivée d'un nouveau transport public est une chose, mais qu'est-il prévu pour les autres modes de déplacements et notamment les stationnements ? En effet nous savons que le PLU ne prévoit pas de parking souterrain pour chaque appartement et il est illusoire de croire que les places de parking prévues suffiront aux nouveaux entrants.

Enfin, les nuisances sonores liées au tramway ont-elles bien été prises en compte ?

Nous vous remercions Madame le Maire de bien vouloir nous informer sur chacun de ces points.

DIRECTION GENERALE

Convention de mandat entre la ville de Romainville et Romainville habitat pour la construction de la tour maraîchère

Le projet de la tour maraîchère rencontre un grand succès.

Les subventions de la région Île de France, de la métropole du Grand Paris et du Conseil Départemental témoignent de cet engouement. Néanmoins ces dernières sont associées à la qualité de la maîtrise d'ouvrage de la ville. A cet effet, la ville compte récupérer l'assiette du terrain et la construction de cet édifice.

Pour continuer à bénéficier de l'expertise de Romainville Habitat qui a su gérer et superviser ce projet, il est question de maintenir cette mission à ce dernier. C'est pourquoi une convention de mandat entre Romainville Habitat et la ville de Romainville est proposée.

Le solde du financement de cet équipement sera réalisé par des donations et des participations venant du secteur privé.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble) + 03 (L.R-MoDem-UDI)

Abstention : 00

NNPV : 00

Demande de subvention pour la construction de la tour maraîchère et approbation de la convention de versement avec la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain (FIM)

Le Fonds d'investissement métropolitain (FIM) a été instauré par la Métropole du Grand Paris en septembre 2016 afin de soutenir les projets des communes et des territoires dans les compétences et les priorités affichées de la Métropole : le développement durable et le développement économique.

Répondant à ces critères, notre projet de construction d'un bâtiment d'agriculture urbaine (la tour maraîchère) dans la cité Marcel Cachin a été retenu par la Métropole et pourra bénéficier d'une subvention d'investissement de 100 000€ venant compléter celle accordée par la Région Île-de-France dans le cadre de l'appel à projets « 100 quartiers innovants et écologiques ».

C'est pourquoi il est proposé de signer la convention de versement de la subvention avec la Métropole du Grand Paris.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI)

NNPV : 00

La séance est levée à 20H50.

Corinne VALLS



**Vice-Présidente du Conseil Départemental
de la Seine Saint Denis.**

Compte rendu affiché le : 2 février 2017



Interventions :

Conseil municipal du 14 décembre 2016 :

Stéphane DUPRE – Conseiller Municipal :

- Refonte de la carte scolaire
- Subvention 100 quartiers écologiques

Conseil municipal du 25 janvier 2017 :

Corinne VALLS – Maire :

- Réponse à la question orale du groupe LR-MoDem-UDI

Jacques CHAMPION – Maire-adjoint :

- Acquisition auprès de Romainville Habitat des terrains lui appartenant compris dans le périmètre des ilots 3-4 et 6a du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine

Serge BARDIN – Conseiller municipal :

- Convention de mandat entre la ville de Romainville et Romainville Habitat pour la réalisation de la tour maraichère
- Demande de subvention pour la construction de la tour maraichère et approbation de la convention de versement avec la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain

Sofia DAUVERGNE – Conseillère municipale :

- Acquisition auprès de Romainville Habitat des terrains lui appartenant compris dans le périmètre des ilots « 3-4 » et « 6a » du projet de Renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Interventions : Stéphane Dupré, groupe Romainville Ensemble

– Enfance et Education : Refonte de la carte scolaire

Tout d'abord, nous tenons à féliciter les parents qui ont réussi en quelques jours seulement à lancer une pétition et envoyer un courrier aux 35 élus de notre conseil municipal pour nous informer de la situation. Et ce avec leurs propres moyens puisque la municipalité n'a jamais voulu mettre à la disposition des associations de parents d'élèves un local équipé de matériel informatique et d'une imprimante.

Concertation / démocratie

Le constat est malheureusement le même pour tous les grands sujets de notre ville, il n'y a pas de concertation. En effet, aucun des conseillers municipaux n'a été invité aux réunions. Vous ne nous avez même pas fait parvenir les documents, ni le rapport du cabinet conseil Opéris, ni l'agenda des réunions et ni les comptes rendus de réunions. Les seuls documents que vous nous avez mis à disposition sont ceux joints à l'ordre du jour il y a seulement 6 jours : une description qui ne permet pas de comprendre facilement la nouvelle carte scolaire accompagnée de 2 cartes de Romainville au format A5 qu'on arrive difficilement à lire.

Nous arrivons à nous procurer le CR de la réunion du 16/11 qui au passage informe que la nouvelle carte scolaire sera soumise à un vote au conseil municipal du 14 décembre. Nous conseillers municipaux l'avons appris, jeudi dernier 8 décembre, soit 3 semaines après. Il est où le respect des élus de la République ? Si pour vous, la concertation, c'est écarter les élus du peuple qui représentent plus de la moitié des électeurs, c'est que vous avez un gros problème avec la démocratie.

Quant à la communauté éducative, ce n'est pas le nombre de réunions qui fait une concertation.

En premier lieu il n'y a qu'à juger sur le nombre de participants à la réunion du 16/11 : 16 personnes dont seulement 9 parents et 1 enseignant présents. Et vous ne pouvez pas faire porter la responsabilité aux parents et aux associations puisque vous avancez vous-mêmes la raison de cette faible participation : « ...le délai très court des invitations » en page 1 du CR.

En second lieu, quasiment tout était ficelé d'avance. Les secteurs flottants sont imposés. En introduction du CR (de la réunion du 16/11), page 1, vous écrivez :

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- *Réflexion autour des propositions de changement de secteur scolaire et les créations de « secteurs flottants ».*

Ce qui signifie que pour les changements de secteur scolaire, il y a des propositions mais pour les secteurs flottants, il ne s'agit pas d'une proposition mais seulement d'une réflexion sur leurs créations déjà arrêtés. Ces secteurs flottants sont donc imposés dès le début.

Cela est confirmé plus loin en pages 3 et 4 dans des encadrés qui rendent compte de décisions prises non pas à l'issue de la réunion mais ultérieurement puisqu'il s'agit, comme l'indique le CR, d'une **Mise à jour au 28 novembre 2016** :

Des secteurs flottants sont envisagés (proposition D, p3)

La mise en place d'un secteur flottant est privilégiée (Proposition G, p3)

Deux secteurs flottants seront mis en place (bas de la page 4)

On pensait avoir tout vu dans notre ville :

- Les cours d'école sur les toits
- L'ouverture des cours de récréation au public hors temps scolaire
- La création de classes de maternelle...dans l'école élémentaire
- La destruction de l'école maternelle Gagarine
- Le doublement du nombre de classes des écoles maternelles Gagarine (6 à 10) et Cachin (6 à 12)

Et maintenant les secteurs flottants ! Nouveau concept. A l'issue de la réunion du 16/11 les parents et les enseignants ne pouvaient pas être en mesure de prendre une décision. Il aurait fallu attendre que le relais soit fait vers l'ensemble de la communauté éducative. Vous avez envoyé 2 semaines plus tard le CR le 2 décembre suivi de près par une réunion publique le 5 décembre. **Comment voulez-vous qu'en quelques jours, les informations et le CR soient diffusés à l'ensemble de la communauté éducative.** Que chacun en prenne connaissance, en comprenne les tenants et aboutissants, y porte une réflexion aboutie. Comment voulez-vous qu'en quelques jours les parents des 2864 élèves puissent en débattre ensemble en toute connaissance de cause et prendre une décision collective. C'est impossible. Comment osez-vous parler dans le texte de cette délibération « **d'un partenariat fort avec l'ensemble de la communauté éducative** » : 9 parents et 1 enseignante présents à la réunion du 16/11. S'il y avait eu un partenariat fort, il n'y aurait ni pétition ni mobilisation des parents d'élèves et beaucoup plus de parents présents aux réunions.

La réunion du 5 décembre, qui était une réunion d'information en direction de l'ensemble de la communauté éducative, a vu également un public restreint, une trentaine de personnes seulement, soit une vingtaine en plus de ceux présents le 16 novembre.

Pétition/contestation

Si les parents d'élèves ne nous avaient pas alertés, nous ne serions pas en capacité de rendre un avis sur la délibération de ce soir.

Les parents d'élèves mettent en lumière 2 points importants :

- 1) La remise en cause du principe de rapprochement de fratrie: la solution que vous avez retenue de façon autoritaire (page 5, « **Un retour secteur sera imposé** ») pour les 4 quartiers amenés à changer de secteur d'affectation et les 2 secteurs flottants. Cela place les familles face à un dilemme anxiogène : **arracher leur aîné de son école pour le rapprocher du plus**

jeune ou le maintenir dans son école, et ce à condition de se voir accepter la dérogation, ce qui reviendrait à séparer la fratrie.

- 2) Avec la nouvelle école élémentaire prévue à Gagarine, les enfants du secteur pourront être affectés soit à l'élémentaire Péri-PVC, soit à la nouvelle élémentaire Gagarine, 2 bâtiments scolaires assez éloignés.

Et ce n'est pas tout. De gros problèmes de sécurité vont se poser sur les trajets de l'école. Le quartier villa Brazza passe du secteur Chaplin/Charcot-Barbusse au Secteur Casanova/Péri-PVC/Gagarine. Les enfants qui iront à se rendre dans leurs nouvelles écoles d'affectation devront traverser la place Carnot avec ses 7 axes routiers et les lourds travaux du métro et du tramway qui vont s'étaler sur plusieurs années. Qui plus est, un enfant de ce quartier qui va jusqu'à maintenant à l'élémentaire Charcot-Barbusse relativement proche, pourra se retrouver l'année prochaine à traverser toute la ville pour se rendre à Gagarine. Et on voit mal en quoi ce quartier pavillonnaire apporte de la mixité sociale à Casanova. Le plus judicieux, nous semble-t-il, serait de laisser ce quartier sur Chaplin/Charcot-Barbusse et de construire une nouvelle salle de classe sur Chaplin comme le proposaient les parents et les enseignants au lieu de vouloir supprimer la salle d'activités, projet finalement annulé. La grande taille de la cour, permettant une extension sans impact négatif.

Conclusion

Vous êtes dépassés par le rythme effréné des constructions dont vous êtes vous-mêmes les instigateurs. Vous agissez dans l'urgence car vous n'avez pas voulu anticiper. Vous laissez seulement un mois entre la réunion du 16 novembre et le conseil municipal de ce jour, 14 décembre. Il aurait fallu commencer bien avant à réfléchir à la construction de nouvelles classes, voire de nouvelles écoles pour améliorer le maillage sur le territoire communal. C'est également une demande de la FCPE depuis plusieurs années et que j'avais relayé il y a 5 ans, à l'époque où j'y avais des responsabilités, en vous interpellant Mme le Maire, lors d'une réunion publique qui avait eu lieu au Bas-Pays en vous faisant remarquer que l'accélération des constructions et des projets nécessitaient d'envisager la construction de nouvelles classes et de nouvelles écoles pour améliorer le maillage sur la ville.

Vous répondez à la densification urbaine en densifiant la population scolaire dans les écoles ce qui soulève également d'autres questions auxquelles vous n'apportez pas de réponse :

- La scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- La gestion des dortoirs et des réfectoires

La situation critique qui touche les écoles, avec en plus votre volonté d'ouvrir les cours de récréation au public hors temps scolaire, montre que les associations qui agissent sur l'urbanisme ont raison. Pourquoi avez-vous refusé de voter pour le vœu présenté par notre groupe en septembre dernier qui reprenait l'appel de plusieurs associations Romainvilloises sur la nécessité de faire une pause dans les constructions d'habitations et définir collectivement un projet de ville qui soit à la fois ambitieux, rationnel et accepté par tous.

Nous demandons donc que la nouvelle carte scolaire soit revue comme le demandent les parents d'élèves dans leur pétition et en conséquence, nous demandons le report du vote de cette délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Interventions : Stéphane Dupré, groupe Romainville Ensemble

- **DEVELOPPEMENT DURABLE/Demande de subvention et signature de la convention cadre du dispositif d'aide régionale 100 quartiers innovants et écologiques**

La région dirigée par la droite propose des subventions pour des projets écologiques. Aucun des candidats à la primaire n'a abordé le thème de l'écologie. On imagine que la droite, via la région Ile de France, essaye de mettre un vernis écolo à ses projets politiques réactionnaires en vue des prochaines élections qui auront lieu dans 6 mois.

L'autre problème, est que les projets pour lesquels vous sollicitez des subventions concernent soit le quartier Gagarine pour lequel nous n'approuvons pas les choix et dont le financement provient de l'ANRU soit la tour maraichère très coûteuse et qui fait polémique sur l'aspect écologique.

Nous aurions préféré que les demandes de subventions se portent par exemple pour dépolluer les sites des Ormes et de Panotel afin d'alléger la participation financière de la commune.

Faire véritablement de l'écologie dans un quartier c'est la faire porter par les habitants dans un but d'économie sociale et solidaire et non de permettre des profits immobiliers aux promoteurs.

Monsieur Favier-Wagenaar,

Comme vous l'indiquez, votre question reprend quasiment mot pour mot le courrier d'un romainvillois que nous avons reçu il y a une dizaine de jours. Au lieu de paraphraser son courrier vous auriez bien pu lui demander la réponse que nous nous apprêtons à lui adresser.

Comme cette question orale reprend les mêmes interrogations, je vais donc vous lire la réponse que nous lui avons adressé. Même si vous ne faites pas référence à la demande de réunion publique je vais quand même vous donner ces informations qui, j'en suis persuadée, vous intéresseront.

« Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier me demandant l'organisation d'une réunion d'information et d'échanges relatif à l'arrivée du tramway dans le quartier Libre Pensée – Ormes et comportant de nombreuses questions.

Il est vrai que lors de la réunion d'information du 19 septembre 2016 j'avais indiqué l'organisation d'une réunion d'information sur le T1 début 2017 en pensant avoir des éléments concrets à présenter aux Romainvillois.

Toutefois, ces éléments dépendent d'un autre crucial qui est le financement du projet. Si celui-ci est, depuis fin décembre, bouclé avec la signature de la nouvelle mouture du Contrat de Plan État-Région, le comité des financeurs n'a lui toujours pas été réuni malgré mes nombreuses et répétées demandes auprès de la Présidente de la région Ile-de-France, Madame Péresse. Or, c'est ce comité qui va permettre le lancement des travaux avec le calage des opérations et du calendrier.

C'est la raison pour laquelle nous ne sommes toujours pas revenus vers vous afin d'organiser cette réunion. Mais comme nous nous y étions engagés en septembre dernier, dès que ce comité se sera réuni et que nous serons en mesure de planifier l'avancée des travaux, nous le ferons. Comme nous avons l'habitude de le faire, et les dernières réunions concernant la réhabilitation de la cité de Gaulle le prouvent, cette réunion sera organisée dans un lieu proche du quartier et à un horaire permettant aux riverains d'y participer.

Nous pourrons alors répondre à l'ensemble de vos interrogations y compris les plus techniques comme la destruction de l'autoroute A186, le comblement des bretelles de l'échangeur avec l'A3 ou la construction du pont enjambant l'A3 qui a été présentée lors de la réunion publique du 19 septembre. Elles sont bien évidemment légitimes et c'est pourquoi nous souhaitons pouvoir y répondre le plus précisément possible.

Nous avons conscience des bouleversements que va connaître ce quartier et plus largement Romainville avec l'arrivée de nouveaux modes de transports comme le T1 nécessitant des aménagements importants et par conséquent de nombreuses questions qui en découlent.

Vos autres questions me semblent aujourd'hui prématurées car il n'y a pas de projets définis sur ce secteur et par conséquent pas de hauteur des constructions ou d'emprises au sol déterminées. Une étude d'Est Ensemble sur le secteur prévoyait des hypothèses de constructibilité trop haute ce que nous avons écarté d'office.

Comme vous l'indiquez, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) indique effectivement un « espace public projeté » constitutif de la trame verte mais qui n'est pas aujourd'hui localisé avec précision. Il n'est évidemment pas question de supprimer le pas de tir de la 1^{ère} Cie d'Arbalétriers. D'ailleurs le schéma d'orientations générales du PADD mentionne de façon plus large un secteur de développement porté par un projet public. Il s'agit donc bien d'orientations générales qui devront être prises en compte dans le projet d'aménagement qui n'est pas encore défini et qui pourra trouver une traduction réglementaire plus précise dans le Plan local d'urbanisme (PLU).

C'est dans cet esprit que la ville a confié à M. Decoster, concepteur du PLU adopté en 2009, une mission d'évaluation de l'application du PLU et de propositions d'évolution dans des secteurs stratégiques dont celui-ci.

Pour répondre à vos questions sur la création d'espaces verts ou de places de stationnement, sachez que ce secteur est régi par le règlement de la zone UB du PLU avec les règles principales suivantes : stationnement automobile à 0,5 place/ logement du T2 au T4, 0,8 à partir du T5, stationnement des 2 roues à 1,5 m²/logement et des espaces verts représentant 30% de l'unité foncière dont au moins 10% de pleine terre. Ces règles sont bien évidemment susceptibles d'évoluer dans le cadre d'enquêtes publiques pour modifier le PLU et aménager au mieux ce secteur.

Car la volonté de la municipalité est bien de réintroduire de l'activité comme nous le faisons déjà avec l'installation d'un pôle artisanal. L'installation de professions médicales pourra également être envisagée, la municipalité travaille déjà en ce sens dans le secteur des coudes Cornettes ou en centre ville.

Notre priorité est évidemment d'accompagner au mieux ces changements qui, nous en sommes sûrs, amélioreront le cadre de vie des habitants, en vous tenant informés et en limitant au maximum les nuisances liées aux travaux du prolongement du tramway. Sachez néanmoins que les bâtiments construits respectent des normes strictes d'isolation y compris phonique. De plus je vous informe que le matériel du tramway qui circulera sera un matériel neuf occasionnant moins de bruit que le matériel existant. Bruit qui se fait à la rigueur entendre lors de virages, ce qui n'est pas le cas dans le secteur où le tramway circulera en ligne droite. »

J'ai terminé le courrier en indiquant à ce Monsieur qu'il restait une question à laquelle je ne pouvais répondre car je l'estimais mal libellée. Mais là où elle était juste mal formulée dans son courrier, vous faites pire car votre question est totalement à côté de la plaque. Je me permets de la reprendre pour que vous constatiez la difficulté que j'ai pu avoir à la comprendre : « *Que vont*

devenir certains terrains libérés comme les écoles, lieux de cultures, sports, convivialités, commerces ? » Vous n'imaginez tout de même pas que les écoles ou autre équipements publics vont être démolis pour libérer des terrains. Comme vous avez pu le constater la municipalité a plutôt tendance à construire des écoles et équipements publics que de les démolir et je n'ose imaginer que vous demandiez la démolition de l'école Fraternité, une de nos plus belles écoles.

Acquisition auprès de Romainville Habitat des terrains lui appartenant compris dans le périmètre des îlots 3-4 et 6a du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine

Alors que la construction du pôle éducatif avance comme prévue, le calendrier de réalisation du projet se poursuit comme annoncé lors des nombreuses réunions publiques et informations publiées aux locataires et plus largement via les supports de communication de la ville. La co-construction du projet s'affine au jour le jour avec les membres du conseil citoyen.

Aussi, il est temps désormais d'envisager les premières constructions de logements inclus dans la première phase.

L'îlot 3-4 comprendra 75 logements dont 20 % de logements sociaux. Le lot 3 accueillera en rdc et r+1 un centre d'activités partagées de 1 500m². C'est un espace de co-working tourné vers l'accompagnement de porteurs de projet liés à l'ESS et d'auto entrepreneurs réalisé pour réintégrer une dynamique économique répondant aux besoins des Romainvillois. Une étude est en cours, un work shop réunissant des acteurs économiques du territoire et des membres du conseil citoyen a déjà eu lieu. Le lot 4 accueillera quant à lui un équipement public, dit carré 16 – 25 ans de 650 m² pour lequel là encore nous avons consulté largement les jeunes et le conseil citoyen. Enfin, le lot 6a situé à l'angle de la rue Vassou/Lénine accueillera 33 logements et de nombreux espaces paysagers. Ces lots, inscrits dans la première phase, sont en cours de conception par les cabinets d'architectes missionnés.

Aujourd'hui, nous devons donc engager dans les meilleurs délais la construction de ces programmes. Si une partie des assiettes foncières concernées sont aujourd'hui propriétés de Romainville Habitat, il est prévu que la ville en tant qu'aménageur acquiert l'ensemble des terrains concernés par le projet de renouvellement afin de les viabiliser. Naturellement, une fois aménagés par la Ville, les terrains seront revendus aux opérateurs en vue de l'édification des constructions à un prix de charge foncière intégrant le coût des équipements.

Pour l'îlot 3-4 d'une superficie totale de 1 904 m² la ville doit acquérir la parcelle S n°221p d'une superficie de 527m² auprès de Romainville Habitat. Le prix proposé pour l'acquisition de cette parcelle est de 589 584 euros HT pour une sdp de 1 384m² conformément à l'avis des services fiscaux intégrant dans cette estimation la part de logements sociaux prévus.

Pour l'îlot 6a, d'une superficie de 1 729m², la partie du foncier appartenant à Romainville Habitat (parcelle T n°252p) représente une superficie de 1 227m² environ. Le prix estimé par les services fiscaux à 730 000 euros hors coûts de dépollution et géotechnique, adaptation du sol, futures voies et réseaux à réaliser. Un coût moyen d'aménagement estimé à 300 euros HT par m² de surface de plancher. Aussi, un accord

a été trouvé entre la ville et Romainville Habitat pour un prix de vente à 574 428 euros HT répartissant de manière équilibrée le coût d'aménagement entre Romainville Habitat et la ville.

Il s'agit par ce lissage d'assurer une maîtrise globale du foncier, d'ajuster les charges foncières pour limiter autant que possible les prix de sortie des logements après revente des parcelles viabilisées aux opérateurs.

Convention de mandat entre la ville de Romainville et Romainville Habitat pour la réalisation de la tour maraichère

Demande de subvention pour la construction de la tour maraichère et approbation de la convention de versement avec la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain

Nous sommes opposés à ce projet de tour maraichère.

Nous y sommes opposés notamment parce que son financement est, à ce jour, essentiellement publique.

Nous regrettons que des collectivités dont la gouvernance est de notre bord politique, se soient engagées dans un tel soutien.

Vous avez su habilement vous saisir d'un contexte lié à une réforme territoriale aberrante oblige ces acteurs institutionnels à rivaliser d'appels à projet, d'appels à initiative pour conforter leurs images de territoire innovants. Ce projet n'est qu'une opération de marketing territoriale, très bien menée mais à quel prix !

Notre opposition à ce projet n'est pas une opposition à la promotion et au développement de l'agriculture urbaine. Nous croyons que l'agriculture urbaine, les agricultures urbaines, puisqu'elles revêtent des formes multiples, sont une composante

Importante de la nature en ville. Nous sommes convaincus du devenir des villes en « ville verte ».

Les enjeux sont cependant pour nous avant tout sociétaux, sociaux et culturels. Il s'agit de recréer un lien direct, souvent disparu, entre

l'acte de produire et l'acte de consommer, entre des producteurs et des consommateurs, entre des produits et leur consommation. Elle doit permettre de présenter et d'expliquer l'agriculture à un public citoyen.

L'avenir de l'agriculture est d'abord dans les champs, les prairies et les vergers. A trop vouloir se concentrer sur la culture en ville, nous oublions qu'au delà de celle-ci, les terres qui nourrissent les citoyens disparaissent sous l'effet de l'urbanisation. Avec la réalisation du Grand Paris, la disparition d'espaces agricoles risque de s'amplifier dans les années à venir.

La profusion de projets futuristes, de tours maraichères high-tech intra-muros entretient la confusion et l'ambiguïté autour de la fonction alimentaire de l'agriculture en ville en laissant supposer que l'agriculture urbaine pourrait garantir une autonomie alimentaire des citoyens.

Votre politique en la matière est empreinte de ces contradictions.

Vous détruisez des jardins ouvriers pour y construire des immeubles dont vous proposez de végétaliser les toits !

Vous pourriez être dans le vertueux, vous avez choisi le spectaculaire !

Maire bâtisseur, vous édifiez des enclaves minérales. Votre politique est édifiante ... Romainville - Singapour !

Votre choix s'est fait sur un projet à près de 5M d'€ dont le modèle économique est incertain, sur un modèle de ferme-usine urbaine, sur du gigantisme ...

Vous affirmez, au travers de ce projet, une vision productiviste de l'agriculture urbaine. Vous soutenez l'agro-capitalisme. Vous assurez la promotion de nouveaux marchés, des marchés de niches !

D'autres projets d'agriculture urbaine alliant technologie et social, pouvaient être envisagés avec des couts largement moindres.

Citizen Farm propose ainsi, par exemple, à la vente (20000€) des containers de 15 m2 avec la promesse de produire 800 kg de légumes par an ainsi que 400 poissons en associant la pisciculture au maraichage. Ces petites fermes sont implantées dans des quartiers populaires, dans des foyers sociaux et sont exploitées directement par les résidents.

Chaque récolte est une réussite qui permet de renforcer l'estime de soi et, bien entendu, de consommer les produits que l'on a jardinés.

Nous délibérons ce soir pour autoriser la signature d'une convention de mandat entre la Ville et Romainville Habitat.

Il s'agit de bénéficier de l'expertise de Romainville Habitat. Pouvez-vous, Madame le Maire, nous préciser en quoi Romainville Habitat serait mieux à même de conduire ce projet, si cela est avouable ?

Nous craignons que, de ce fait, cela nous éloigne d'autant, du suivi et du contrôle de ce projet !

En février dernier, était actée la création d'un Fonds de dotation pour l'agriculture urbaine à Romainville dont l'objet était la création de la tour maraichère. Pouvez vous nous préciser le rôle de chacun de ces acteurs, la Ville, Romainville Habitat et ce fonds ?.

Merci.

Conseil municipal du 25 janvier 2017

Intervention : Sofia Dauvergne

Conseillère municipale , Groupe « Romainville Ensemble »Front de Gauche

Délibération : Acquisition auprès de Romainville Habitat des terrains lui appartenant compris dans le périmètre des ilots « 3-4 » et « 6a » du projet de Renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine.

Aujourd'hui malgré les besoins de la population Romainvilloise, en matière d'habitat, la majorité municipale fait le choix de ne pas y répondre.

Romainville bénéficie de la dotation de solidarité urbaine puisque le revenu moyen des habitants de notre ville est faible. En 2013 le taux de pauvreté atteignait 27,5 %. 6000 demandes de logements sociaux sont en attente d'après M. Jacques Champion, adjoint en charge de l'aménagement à l'atelier urbain du 18/01/2017.

En 2013, le pourcentage de logements sociaux était de 45% à Romainville. Cependant, ce taux ne cesse de décroître au fur et à mesure des constructions immobilières (42% chiffre documents ANRU II à vérifier) inscrites dans la politique d'urbanisme mise en place par l'exécutif municipal.

C'est dans ce contexte que le projet ANRU de Gagarine ne profite ni aux locataires de cet ensemble ni aux personnes en attente de logement social.

Des analyses ont montré qu'au nom de la « Mixité sociale » le projet ANRU II financé par de l'argent public profite essentiellement aux promoteurs privés, aux entreprises du BTP et aux banques. Ainsi, Action Logement (ex 1% Logement) dont sa mission d'origine est de développer le logement social, s'est vu détourner la moitié de son budget pour financer la quasi-totalité (93%) des 5 milliards du budget de l'ANRU au niveau national.

Et nous continuons de affirmer la réalité, les habitants ne sont pas associés à ce projet de reconfiguration de leur quartier et de la ville.

Vous nous demandez de nous prononcer sur l'acquisition auprès de Romainville Habitat de 2 parcelles de terrains lui appartenant afin de les revendre aux opérateurs et ainsi mettre en œuvre la 1^{ère} phase de constructions du projet de renouvellement urbain du Quartier Youri Gagarine.

Sur ces parcelles, il est prévu la réalisation respectivement de 75 et 31 logements dont seulement 20% seront des logements sociaux et la réalisation du carré 16/25, un équipement public pour lequel nous sommes bien évidemment favorable.

Pourtant le PLH (Plan local de l'Habitat) d'EST ENSEMBLE 2016/2021 adopté définitivement le 14 décembre 2016 porte l'effort de logements locatifs sociaux à 30%, à l'exception de 3 communes qui ont décidé de l'abaisser à 20%: les 2 villes de droite Noisy le Sec et Bobigny ainsi que Romainville.

Le contrat de développement territorial signé en 2014 avec l'Etat fixe lui un objectif de production de logements locatifs sociaux à au moins 25% dans les opérations de logements neufs.

Le Projet ANRU Gagarine, si l'on tient compte des démolitions est bien en dessous de ces objectifs. Pas un seul logement supplémentaire prévu pour répondre aux besoins des 6000 demandeurs dont de nombreux Romainvillois.

Ce projet devait s'inscrire dans le cadre de la loi du février 2014 (loi- 201-173) de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Ce qui n'est pas le cas puisque les habitants, pas plus que les élus, n'ont été coconstructeurs de ce projet. C'est pourquoi nous ne participerons à ce vote

Sofia Dauvergne